

XXXVEME CONGRES DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES BARREAUX DE TRADITION JURIDIQUE COMMUNE (CIB)

RESOLUTION SUR L'ASSASSINAT DU BÂTONNIER DE PORT-AU-PRINCE, MONFERRIER DORVAL LE 28 AOÛT 2020

La Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune, réunie à Libreville (Gabon) du 1^{er} au 3 décembre 2021 pour son 35^{ème} congrès.

RAPPELLE que dans la nuit du 28 août 2020, l'un des nôtres, le Bâtonnier de Port-au-Prince, Maître Monferrier DORVAL était lâchement assassiné devant sa résidence privée, dans le quartier de Pèlerin 5 non loin de la résidence du Président de la République d'Haïti.

CONSIDÉRANT que cet acte criminel a touché la corporation professionnelle des Avocats en plein cœur et a ainsi mobilisé nos différents Ordres professionnels et associations d'Avocats francophones à travers la CIB pour demander l'ouverture d'une enquête sérieuse, indépendante afin que les auteurs et complices soient recherchés, jugés et punis conformément à la loi.

CONSIDÉRANT que la CIB, American Bar Association, Avocats Sans Frontières Canada, aux côtés de la Fédération des Barreaux d'Haïti, le Barreau de Port-au-Prince et le Barreau de Paris, se sont adressés en maintes occasions au Chef d'État haïtien pour lui demander la mise en place d'une commission d'enquête internationale en appui aux autorités policières et judiciaires haïtiennes.

CONSIDÉRANT que le Chef d'État n'a donné aucune suite favorable aux différentes sollicitations.

CONSIDÉRANT que la Fédération des Barreaux d'Haïti, le Barreau de Port-au-Prince et le Barreau de Paris ont même saisi des organes onusiens notamment le Rapporteur à l'ONU sur l'indépendance des juges et des avocats en vue de faire avancer l'enquête.

CONSIDÉRANT que, si au plan international, les résultats n'ont pas été concluants, au niveau interne, l'enquête est bloquée et n'a pas pu progresser en raison d'une volonté manifeste des autorités haïtiennes qui ont tout fait pour éviter que justice soit rendue à la famille personnelle et professionnelle du Bâtonnier et forcer le juge d'instruction à démissionner et à s'enfuir du pays suite aux fortes pressions et menaces subies.

CONSIDÉRANT qu'il est de notre devoir de prendre une résolution suivie, le cas échéant d'un mécanisme de suivi, afin de contraindre les autorités haïtiennes à prendre des dispositions idoines pour que l'enquête puisse aboutir.

Fort de tout cela, la CIB prie instamment les autorités haïtiennes à tout mettre en œuvre pour faciliter le bon déroulement de l'enquête afin que soient jugés et punis les présumés auteurs et complices de ce crime révoltant qui nous a ravi de notre illustre Confrère, le Bâtonnier Monferrier DORVAL.